

Monsieur Henri Pierre Guilbert
Président Directeur Général
Le Dauphiné Libéré

Veurey, le 6 avril 2006

Monsieur,

Par ce courrier nous tenons à vous confirmer la présence d'une délégation de notre syndicat lors de la réunion prévue lundi 10 avril 2006 concernant la négociation d'un avenant à l'accord du 9 juillet 1986 (prime annuelle).

S'agissant d'une négociation concernant des sociétés distinctes, nous vous informons que notre délégation est mandatée pour négocier et signer un accord au nom de salariés des sociétés AGI, Data presse, PSE, Publiprint, RAD, Promopresse et Dauphiné Libéré.

Concernant cette négociation nous vous demandons de bien vouloir examiner notre demande :

« Etablir un calendrier d'évolution de cette prime, jusque l'équivalence du salaire minimum de l'entreprise. »

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Daniel Cappadoro
Secrétaire général

Affichage